

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10989**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Arts, Lettres et Langues Mention Activités culturelles et artistiques Spécialité : Médiation culturelle et développement de projets pour la danse et le cirque

Nouvel intitulé : Mention Gestion de projets et structures artistiques et culturelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel a en charge l'ingénierie de projets culturels avec une expertise liée aux contraintes spécifiques de la danse ou des arts du cirque sur les activités :

- d'administration d'entreprise culturelle
- d'animation de structure culturelle et artistique
- d'administration de compagnie
- de médiation culturelle
- liées à la régie du spectacle vivant

Ces activités visent notamment :

la conception, organisation d'évènements,
le développement de projets en fonction de compétences culturelles et artistiques propres à la danse ou aux arts du cirque
l'élaboration de programmes, plannings, conventions et budgets prévisionnels,
l'expertise des conditions matérielles de réalisation (location et installation de matériel),
l'administration et gestion en milieu artistique (intermittence, résidents étrangers ...)
le développement des réseaux artistiques spécialisés pour diffusion et co-production.

Maîtrise de l'organisation et de la gestion de projet artistique et culturel

Bonne connaissance des réseaux professionnels

Bonne connaissance des financements du spectacle vivant

Maîtrise de l'analyse de faisabilité des projets artistiques

Maîtrise des éléments liés à la communication et à la diffusion de projet

Elaboration et stratégie de plan de communication

Maîtrise des aspects liés à la sécurité

Connaissances pratique et théorique des arts du spectacle, en particulier la danse et des arts du cirque

Connaissance des processus de création dans le domaine de la danse et des arts du cirque.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de la production et de la diffusion du spectacle vivant spécialisé en danse et arts du cirque.

Régisseur de salle municipale ou spécialisée

Chargé de diffusion et de production

Administrateur de compagnie,

Chargé de relations avec les publics,

Chargé de développement culturel,

Administrateur de festival,

Agent territorial spécialisé action artistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : bac + 2 (L2)

- A défaut : demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :
au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)

au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
 au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)
 UE 1 50h 4 ECTS
 Economie et gestion
 Droit et connaissance des institutions
 Sécurité
 UE 2 50h 4 ECTS
 Médiation et Communication
 Organisation d'un événement
 Dimension internationale et européenne (enseignement et évaluation en langue étrangère)
 Outils méthodologiques
 Gestion du groupe et du conflit
 UE 3 50h 4 ECTS
 Danse Jazz ou Arts du cirque : techniques circassiennes
 UE 4 25h 4 ECTS
 Danse Contemporaine
 UE 5 25h 2 ECTS
 Arts énergétiques, TaiChi...
 Analyse fonctionnelle du mouvement dansé ou
 Arts plastique : espace scénique, matière, lumière, volume, atelier, mise en scène, régie...
 UE 6 50h 4 ECTS
 Pratique Théâtrale (25)
 Voix, Performance(25)
 UE 7 100h 4 ECTS
 Pratique de la danse, cirque et scénographie
 Résidence Création
 UE 8 25h 2 ECTS
 Confrontation avec les formes contemporaines de l'art : arts plastique, musique, danse, théâtre, photographie, ...
 Philosophie, esthétique et pensée contemporaine
 UE 9 25h 2 ECTS
 Histoire de la Danse, du Cirque / Histoire de l'art
 UE 10 150h 30 ECTS Projet tutoré
 UE 11 16 Semaines 30 ECTS Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2202-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

Projet Socrates Intensive Program « Entre danse et design, le geste comme support créatif pour un design européen ». Ce workshop associe autour de danseurs (Boris Charmatz, Pierre Rigal) et de designers (Hector Serrano, CuldeSac) les universités de Cluj (Roumanie), Firenze, Barcelona.

Projet INTERREG IV « coopération transfrontalière France-Espagne Circ Que Ô ! » avec : l'APCC, l'Atenu 9 Barris l'école Rogelio Rivel et la Vela en Catalogne, la Grainerie, le Lido en Midi Pyrénées, Animahu et l'Association des Jongleurs de Saragosse en Aragon, le Riu Ferrer en Languedoc Roussillon...

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999 (création des licences professionnelles)

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux (vague A 2011-2016)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Pour plus d'informations**Statistiques :**

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Université Toulouse 2 Le Mirail, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Toulouse 2 - Le Mirail / UFR Lettres Philosophie Musique / Département Musique, 5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :

Certification suivante : Mention Gestion de projets et structures artistiques et culturelles